

"Projet de plan régional Air Climat Energie" - AVIS RÉSEAU HABITAT

1. Introduction

Notre lecture du projet de plan s'est faite à la lumière de plusieurs aspects, profondément ancrés dans l'identité des associations du Réseau Habitat (RH) et qui font que nous agissons en tant :

1. qu'expert de proximité qui prodigue information et accompagnement aux particuliers bruxellois dans tous les aspects de leurs projets de rénovation depuis près de 30 ans ;
2. qu'accompagnateur des habitants à l'usage de leur logement, que ce soit dans sa dimension énergétique mais aussi santé ;
3. qu'acteur local intervenant auprès des habitants pour favoriser la participation et une appropriation positive de l'espace public, via la partie "développement local intégré" de notre travail au sein du RH ;
4. qu'association dont les missions sont orientées prioritairement vers les publics fragilisés ;
5. que porteur de projets innovants au travers des appels à projets des CQD, Innoviris, Politique de la Ville... ;
6. Et enfin à la lumière de la diversité des casquettes que portent les associations du RH et notamment en lien avec le logement pour plusieurs d'entre elles (AIPL, AIS, PCS).

2. Remarques générales

- Le Réseau Habitat salue la qualité du nouveau Plan Air Climat Energie (PACE), qui semble globalement complet et aller dans le bon sens. Il fait référence à de nombreux autres plans qui sont déjà à l'œuvre ou à réviser, il ouvre la porte à une vision commune large et cohérente de l'ensemble des politiques régionales.
- Nous nous étonnons cependant du contraste entre une grande partie du texte, qui embrasse une vision généraliste et de l'ordre des principes, et des passages qui sont, quant à eux, très – trop – concrets sur certains éléments, comme les pompes à chaleur, par exemple, ou les voitures électriques.
- Ces éléments sont par ailleurs une réponse très productiviste au défi climatique. De manière générale, le PACE présente de nombreuses avancées et axes de travail intéressants mais souvent contradictoires avec la sobriété prônée par certaines parties du plan.
- L'impact social des mesures est souvent évoqué mais le PACE n'annonce aucune étude ou rapport d'incidence sur les populations. Le développement durable ne peut être soutenable que s'il inclut la dimension sociale.
- Les actions sectorielles reposent pour une grande partie sur les comportements individuels, les réponses collectives sont rares ou seulement à l'étude. Vu l'ambition de ce plan, il nous semble essentiel d'actionner des moyens collectifs eux aussi ambitieux.
- Le PACE propose une série d'outils qui risquent fort d'alourdir les démarches au niveau administratif et complexifier encore la rénovation du bâti.
- Le texte annonce une série d'obligations, notamment par rapport à la rénovation du bâti. Nous nous interrogeons sur les formes de contrôle que la Région sera en capacité de mettre en place ainsi que sur les pénalisations qui seront prévues en cas de non-respect. Cela pose également la question du système de dérogations qui sera mis en place (pour le public précaire notamment).
- Nous nous interrogeons également sur la qualité de la formation des professionnels et la disponibilité des entrepreneurs et certificateurs qui devront faire face à la demande (qui risque de dépasser l'offre). Cette question ne semble pas avoir été anticipée et mériterait de l'être afin d'éviter de travailler dans l'urgence avec des professionnels peu ou pas assez qualifiés.

- Le plan évoque une série de concepts comme la "gouvernance horizontale". Nous nous interrogeons sur l'attention qui y sera portée lors de l'application dans les réglementations au niveau plus opérationnel.
- Le PACE annonce, dès l'introduction, la prise en compte des émissions de CO2 directes mais également indirectes. Pourtant, certaines mesures – telle que la promotion des véhicules électriques - délocalisent la pollution, quand bien même elles répondent à la baisse des émissions locales.

3. Chapitre 4 : Actions sectorielles

Action 1 : Bâtiments

- Nous questionnons l'opérationnalité des obligations de rénovation énergétique pour les ménages bruxellois. Y aura-t-il des contrôles, et sous quelle forme ? Quel système de dérogations est-il prévu ? Quid des personnes précarisées qui ne se seraient pas à même de financer ces travaux ?
- Le plan consacre un sous-chapitre (p. 164, 6.2 *Dimension sociale et économique*) à l'inclusion de ces publics dans l'immense vague des rénovations. Pourtant, si les intentions sont bonnes, on n'y retrouve aucun aspect concret ni action précise.
 - Or, la question se pose déjà actuellement dans le cadre de la procédure « tout-numérique » pour l'obtention des primes Renolution qui tient à l'écart les personnes en fracture numérique. L'accompagnement de ces publics doit désormais comprendre une aide à la demande de prime, ce qui alourdit considérablement la charge de travail des acteurs de terrain tout en privant les demandeurs d'autonomie dans leurs démarches.
 - Par ailleurs, la suppression de l'avance sur les primes prive les ménages de fonds pour réaliser leurs travaux, alors que nombre d'entre eux ne sont pas éligibles (âge, dettes) à sa solution de remplacement – le crédit Ecoreno. La question du préfinancement des travaux est essentielle pour la bonne réussite de ce plan. Il faut développer différents outils financiers pour faire face à la multiplicité des cas rencontrés.
 - La rénovation énergétique des biens ne peut se faire qu'après la résolution des problèmes de salubrité. Les objectifs doivent aussi prendre en compte le contexte de vétusté du parc immobilier bruxellois.
- L'objectif ambitieux de 100 kWh/m²/an nous paraît difficile à atteindre dans bon nombre de configurations (sans parler ici de la capacité à investir des ménages). Les passoires thermiques les plus énergivores demanderont des moyens financiers considérables pour espérer atteindre un score PEB correct. Bien qu'atténués par les primes, ces coûts restent très importants pour un ménage, d'autant plus avec la fin de l'avance sur prime. Si nous sommes tout à fait en accord avec la nécessité de fixer des objectifs ambitieux, notre pratique nous incite cependant à la prudence par rapport à un tel objectif.
- Nous saluons la mention des impacts sociaux des changements imposés sur les systèmes de chauffages. Nous demandons cependant à ce qu'ils soient analysés dans un rapport d'incidence.
- Le PACE n'indique en aucun cas comment plafonner la montée inévitable du prix des loyers suite à des rénovations coûteuses. Un système régional ambitieux devrait être instauré concernant la régulation des loyers.
- Les différentes aides à destination des bailleurs qui pourraient être imaginés (prêt sans remboursement, caisse d'allocation rénovation) doivent être couplées avec un système de plafonnement des loyers ou une mise en gestion AIS.
- En outre, le principe du « pollueur-payeur » renforce les inégalités entre les plus précarisés, souvent peu consommateurs d'énergie par nécessité, et les plus aisés, qui peuvent en supporter l'impact financier.
- La logique « théorique » du score PEB interroge également alors que l'usage est un facteur majeur de la consommation énergétique. Il nous semble urgent d'intégrer ce facteur humain au sein du

dispositif global du certificat PEB, à travers la Feuille de Route par exemple. Le système de sanctions prévu pour les années à venir ne pourra qu'affaiblir un peu plus la marge de manœuvre des propriétaires les plus précaires, les forçant à vendre leur logement alors même qu'ils consomment moins d'énergie primaire que la moyenne.

- Les objectifs de rénovation des logements sociaux ne pourront être atteints sans plan d'action sur la question du relogement, pourtant rien n'est spécifié à ce sujet dans le plan. Les mutations doivent être effectuées en amont et créent donc des logements vides pendant des laps de temps plus ou moins longs.
- L'appropriation des techniques au sein du bâtiment est énoncée (notamment pour les bâtiments passifs), ce qui va dans le bon sens. La formation des locataires et des gestionnaires des bâtiments devrait être systématisée.
- Nous manquons de données pour faire un état précis de la situation du bâti bruxellois. Une nouvelle thermographie serait nécessaire.
- La mise en avant des pompes à chaleur comme – unique – moyen de chauffage interroge alors que de nombreux professionnels de terrain, dont le Réseau Habitat, questionne la faisabilité d'équiper le parc bâti bruxellois. La suppression des primes pour les chaudières au gaz accélère la nécessité de trouver une solution.
- Le plan laisse dans l'ombre le sujet des rénovations phasées. A l'instar des transports publics qui phasent leurs travaux de rénovation pour des questions de financement, de disponibilité de main d'œuvre et d'usage, les ménages doivent pouvoir bénéficier de plans de rénovation phasée. Dans la majorité des cas, il leur est impossible de réaliser la totalité des travaux nécessaires en une fois. Ainsi, une bonne coordination des travaux est nécessaire afin d'effectuer une rénovation performante et sans coûts superflus.
- P. 62 *"Plaider au niveau du fédéral pour la diminution de la TVA pour les opérations de démolition/reconstruction en veillant en priorité à quantifier le coût environnemental de ses opérations pour en évaluer la pertinence"*.
Nous souhaitons attirer l'attention sur cette mesure qui risque de favoriser les démolitions-reconstructions, non-sens environnemental alors que le reste du plan vise à réduire les émissions émises par le secteur du bâtiment. Par ailleurs, dans un contexte de pénurie de matériaux de construction et d'inflation, cette action est également économiquement questionnable.
- A l'aube d'un avenir de plus en plus chaud, notamment en ville, nous saluons la volonté de créer une prime pour les pare-soleils mais ne pouvons que recommander de penser aux problèmes de surchauffe dès la conception et la construction des bâtiments.
- P. 62 *"Plaider auprès du fédéral pour la diminution de la TVA sur les travaux de rénovation énergétique et les isolants écologiques"*.
Nous soutenons cette mesure mais, pour être cohérent, il faudrait arrêter de subventionner les isolants pétrochimiques via les primes. Si la nécessité d'isoler le parc bâti bruxellois est réelle, celle de ne pas utiliser des matériaux que l'on ne sait à l'heure actuelle pas recycler, l'est tout autant. La région pourrait ainsi renforcer la recherche sur ces matériaux. Le cycle de vie des matériaux n'est pas toujours bien connu ; il serait souhaitable d'avoir des études probantes sur le sujet.
- Proposer des mesures plus ambitieuses en termes de réemploi des matériaux : banque de réemploi, certifications plus simples, primes, etc.
- P. 79. L'outil TOTEM est une grande avancée pour la construction de projets de grande ampleur à faible impact environnemental. En revanche, sa complexité d'utilisation nécessite qu'un professionnel réalise les calculs. Ce coût supplémentaire reste très difficile à intégrer au budget de petites rénovations, alors que celles-ci font nombre en région bruxelloise. Cette contrainte supplémentaire à la rénovation risque également de se heurter au goulot d'étranglement du manque de professionnels formés, similaire au manque d'entrepreneurs pour réaliser les travaux. Nous saluons donc l'outil mais attirons l'attention sur ces différents points afin d'éviter qu'ils ne deviennent de nouveaux freins à la rénovation.

- Le RRU prévoit l'obligation d'utiliser l'outil TOTEM pour les bâtiments de + 1000m², ce qui représente une moyenne d'environ 55/an en RBC. Il faudrait probablement revoir cette limite et l'accès à ce logiciel pour que cette action ne soit pas anecdotique.

Action 2 : Environnement urbain et adaptation aux effets du changement climatique

- Le pilier 5 "*renforcer la résilience de l'environnement urbain et de ses ressources naturelles*" présente des axes intéressants. Cependant, la première étape pour un plan d'action de résilience nous semble être de rassembler des données sur le logement bruxellois, or nous en manquons cruellement.
- De la même manière, une cartographie (et politique coordonnée) des sous-sols, avec positionnement des impétrants, serait souhaitable. Sans ces données, on ne sait pas où il est possible de végétaliser.
- Le PACE propose une simple mise en application du « Plan Nature 2016 », qui nous semble déjà daté et mériterait une révision à la hauteur des enjeux actuels.
- Le potentiel de géothermie comme source d'énergie renouvelable est à approfondir, mais il ne saurait être pleinement exploité sans une réponse collective à l'échelle du quartier.
- P. 86 "*[...] veiller à la prise en compte de la qualité des sols [...] : il s'agit d'affecter ces derniers, autant que possible, aux usages permettant d'atténuer les effets du changement climatique, sans compromettre d'autres enjeux prioritaires du développement urbain*". Quels sont ces autres enjeux prioritaires ? Comment sera définie l'éventuelle priorité sur la nécessité de perméabiliser les sols, sauvegarder/réintroduire la biodiversité, faire face aux îlots de chaleur ? Sans cadre défini, nous craignons que les intentions du plan ne soient diminuées face à des intérêts économiques.
- P. 91 "*En collaboration entre Bruxelles Environnement et Urban, sensibiliser et former les acteurs de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (porteurs de projets, urbanistes, experts en gestion du sol, architectes,...) aux questions liées à l'adaptation au changement climatique et aux mesures permettant d'améliorer la résilience urbaine à ses effets*". Il nous semble fondamental d'y ajouter les services communaux.
- Les cours d'école sont identifiées comme des potentiels de végétalisation des quartiers. Si cette intention est louable, elle ne semble pas suffisante. Il nous semble qu'une analyse fine de tout le territoire devrait permettre de trouver d'autres espaces végétalisables.

Action 3 : Production d'énergie renouvelable

- Le point sur les infrastructures et la distribution d'énergie nous semble très limité vu le champ d'action de la RBC en la matière. Quel sera l'influence du PACE sur les autres acteurs de l'aménagement du territoire ?
- L'énergie nous apparaît comme une question collective. La penser à l'échelle individuelle est limité au regard des enjeux énoncés. Soutenir l'accès aux énergies renouvelables pour les copropriétés nous semble indispensable.
- « Etoffer » l'étude sur les réseaux de chaleur ne nous semble pas assez ambitieux pour répondre aux enjeux énergétiques.

Action 4 : Transport et mobilité

- La politique sur le stationnement est essentielle. Dans la mouture actuelle du RRU, le stationnement des voitures à moteur électrique est pourtant favorisé, voire encouragé. Cela nous semble contradictoire avec la désimpermeabilisation des espaces publics et des intérieurs d'îlot.
- Consacrer un pilier entier (n° 12 "*Accélérer la transition vers les véhicules sans émissions directes*") à la transition des véhicules thermiques vers les véhicules électriques semble contradictoire avec les objectifs de sobriété énoncés auparavant. A titre d'exemple : p. 122 "*[...] la décision du Gouvernement fédéral d'avril 2021 de réduire progressivement à partir de 2023 l'avantage fiscal pour les nouvelles immatriculations des voitures de société à carburant fossile, puis de le supprimer dès 2026, tout en offrant la déductibilité à 100% pour les véhicules électriques [...]*" Cette mesure

n'a pas pour but de diminuer le nombre de véhicules individuels en région bruxelloise, mais de les remplacer par une autre technologie. De même, la volonté d'un "*déploiement rapide d'une infrastructure pour carburants alternatifs*" nous paraît être un fort investissement alors que le modèle de la voiture individuelle doit être repensé.

- Ce pilier n°12 nous semble également entrer en contradiction avec l'un des objectifs du plan Good Move qui vise à mieux distribuer l'espace public entre les différents usages. Par exemple, la simplification de la procédure administrative pour placer des bornes de recharge risque de renforcer le nombre d'obstacles présents sur les trottoirs, au détriment des usagers.
- Les dispositions du chapitre "Transport et Mobilité" oscillent ainsi entre une grande précision dans certains domaines – comme les véhicules électriques – et des généralités sur d'autres sujets majeurs, comme la mobilité partagée. Le lien entre les orientations du PACE et celles de Good Move n'est ainsi pas toujours évident. Lorsqu'il y a contradiction, quel document prime ?
- Le texte reste notamment silencieux sur la question du tram. Nous nous positionnons en faveur de nouvelles lignes de tram en site propre plutôt que de l'énergivore construction d'une ligne de métro.

Action 5 : Production et consommation de biens

- Aucune piste d'actions concrètes concernant des mesures anti-gaspillage n'est énoncée.

4. Chapitre 5 : Actions transversales

Action 1 : Protéger les Bruxellois-es de la hausse des prix de l'énergie et renforcer la sobriété énergétique à tous les niveaux

- Cette action n'était pas mentionnée dans la 1e lecture. Nous saluons donc la prise en compte de cette thématique.
- L'ambition est également de protéger les publics les plus fragilisés et de leur garantir l'accès à l'énergie, ce qui n'apparaît pas ici.

Action 4 : Changer d'échelle : vers une approche par quartier

- L'approche par quartier est ici entendue essentiellement du point de vue des rénovations. Il serait plus ambitieux d'élargir les thématiques (participation, chauffage, production d'énergie renouvelable, etc.)
- Nous n'avons pas encore de recul sur le dispositif des CACI introduit cette année. L'évaluation de ce nouvel outil sera importante pour l'avenir des stratégies de rénovation urbaine.
- Nous ne comprenons pas le concept de "*coach de rénovation par quartier*" évoqué en p.144, terminologie non explicitée par ailleurs.
- Nous partageons l'intérêt formulé pour les rénovations groupées mais il aurait pu être davantage développé, notamment dans le sous-chapitre "Bâtiment".

Action 5 : Impact du numérique dans la transition

- L'impact social n'est pas mis en avant. L'impact du numérique n'est pas seulement environnemental et devrait aussi faire l'objet d'un rapport d'incidence sur les publics les plus fragilisés.